

## Personnes prises en charge pour sclérose en plaques (SEP) en 2020

### 1. Méthodes de calcul des indicateurs

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses

([https://assurance-maladie.ameli.fr/sites/default/files/rapport\\_charges\\_et\\_produits\\_-\\_propositions\\_de\\_lassurance\\_maladie\\_pour\\_2023\\_juillet\\_2022.pdf](https://assurance-maladie.ameli.fr/sites/default/files/rapport_charges_et_produits_-_propositions_de_lassurance_maladie_pour_2023_juillet_2022.pdf)).

- Champ : Tous régimes confondus pour les effectifs, les taux et les dépenses (sauf en ce qui concerne la mortalité (Régime Général strict)). Seules les dépenses individualisables, pouvant être rattachées à un bénéficiaire de soins, sont prises en compte.

- Méthode : algorithme de définition de la pathologie : Personnes ayant une Affection de Longue Durée au cours de l'année n avec code CIM-10 de sclérose en plaques, et/ou personnes hospitalisées en médecine, chirurgie, obstétrique (diagnostic principal ou relié) ou en Soins de Suite et de Réadaptation (manifestation morbide principale ou affection étiologique) pour sclérose en plaques au cours des années n à n-4, et/ou personnes ayant eu une délivrance à 3 dates différentes d'au moins un médicament spécifique au traitement de la sclérose en plaques dans l'année n.

- Les standardisations sont réalisées sur les structures d'âge et de sexe de la population française, estimées par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) au 1er janvier 2021, permettant des comparaisons indépendamment de ces deux facteurs.

- Les effectifs sont arrondis à la centaine.

### 2. Effectifs, caractéristiques et taux

En 2020, on dénombre 119 200 personnes prises en charge pour sclérose en plaques (SEP), dont 72% de femmes. Les âges moyen et médian sont de 52 ans. La part des personnes âgées de plus de 75 ans est de 6%, dont 74% sont des femmes. Dans l'ensemble, 98% des personnes prises en charge sont en ALD. Le taux brut tous régimes confondus est de 1,8‰ personnes (le dénominateur correspondant aux 66 256 000 personnes ayant bénéficié de soins remboursés au moins une fois dans l'année). Standardisé sur la structure de la population INSEE, il est de 1,79‰ personnes. Parmi les personnes de moins de 60 ans bénéficiant de la Complémentaire santé solidaire (C2S), 1,16‰ sont prises en charge pour sclérose en plaques (SEP), contre 1,7‰ de la population générale de même âge et de même sexe (taux standardisés : 1,38‰ contre 1,67‰).

**Tableau 1. Effectifs et taux bruts  
des personnes prises en charge pour sclérose en plaques (SEP) par classe d'âge en 2020**

	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
<b>Hommes</b>							
Effectif	< 100	4 200	14 500	7 700	5 200	1 800	33 500
Taux brut	0,01‰	0,56‰	1,78‰	1,92‰	1,49‰	0,68‰	1,06‰
<b>Femmes</b>							
Effectif	< 100	10 700	37 200	19 700	12 800	5 200	85 600
Taux brut	0,01‰	1,33‰	4,27‰	4,56‰	3,22‰	1,31‰	2,47‰
<b>Total</b>							
Effectif	< 100	14 900	51 700	27 400	18 000	7 000	119 200
Taux brut	0,01‰	0,96‰	3,07‰	3,29‰	2,41‰	1,05‰	1,8‰

Source : SNIIRAM/SNDS / Tous régimes confondus

**Tableau 2. Effectifs, taux bruts et standardisés  
des personnes prises en charge pour sclérose en plaques (SEP) par région en 2020**

	Hommes			Femmes			Total		
	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé
Auvergne-Rhône-Alpes	3 800	1,00‰	1,00‰	9 600	2,33‰	2,35‰	13 400	1,69‰	1,70‰
Bourgogne-Franche-Comté	1 600	1,19‰	1,17‰	4 500	3,18‰	3,15‰	6 000	2,23‰	2,19‰
Bretagne	1 700	1,07‰	1,05‰	4 500	2,61‰	2,61‰	6 200	1,87‰	1,86‰
Centre-Val de Loire	1 400	1,19‰	1,17‰	3 700	2,81‰	2,80‰	5 100	2,04‰	2,02‰
Corse	200	1,00‰	0,90‰	400	2,69‰	2,52‰	600	1,87‰	1,74‰
Grand Est	3 500	1,40‰	1,38‰	9 000	3,30‰	3,27‰	12 500	2,39‰	2,37‰
Guadeloupe	< 100	0,30‰	0,31‰	200	0,83‰	0,79‰	200	0,59‰	0,59‰
Guyane	< 100	0,13‰	0,15‰	< 100	0,34‰	0,41‰	< 100	0,25‰	0,29‰
Hauts-de-France	3 700	1,32‰	1,33‰	8 900	2,92‰	2,97‰	12 600	2,15‰	2,18‰
Ile-de-France	6 100	1,05‰	1,07‰	14 100	2,24‰	2,28‰	20 200	1,67‰	1,70‰
Martinique	< 100	0,43‰	0,46‰	200	1,21‰	1,14‰	300	0,86‰	0,85‰
Mayotte	< 100	0,04‰	0,05‰	< 100	0,10‰	0,09‰	< 100	0,07‰	0,08‰
Normandie	1 700	1,11‰	1,09‰	4 200	2,49‰	2,50‰	5 900	1,83‰	1,82‰
Nouvelle Aquitaine	2 700	0,95‰	0,91‰	7 500	2,41‰	2,35‰	10 200	1,71‰	1,66‰
Occitanie	2 800	0,99‰	0,97‰	7 300	2,34‰	2,31‰	10 100	1,70‰	1,67‰
Pays de la Loire	1 700	0,93‰	0,94‰	4 900	2,47‰	2,50‰	6 600	1,73‰	1,75‰
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 400	0,97‰	0,96‰	6 100	2,23‰	2,20‰	8 500	1,63‰	1,61‰
Réunion	100	0,25‰	0,26‰	200	0,42‰	0,41‰	300	0,34‰	0,34‰

Source : SNIIRAM/SNDS / Tous régimes confondus

### 3. Mortalité quelle que soit la cause

**Tableau 3. Effectifs et taux bruts de mortalité des personnes prises en charge pour sclérose en plaques (SEP) par classe d'âge en 2020**

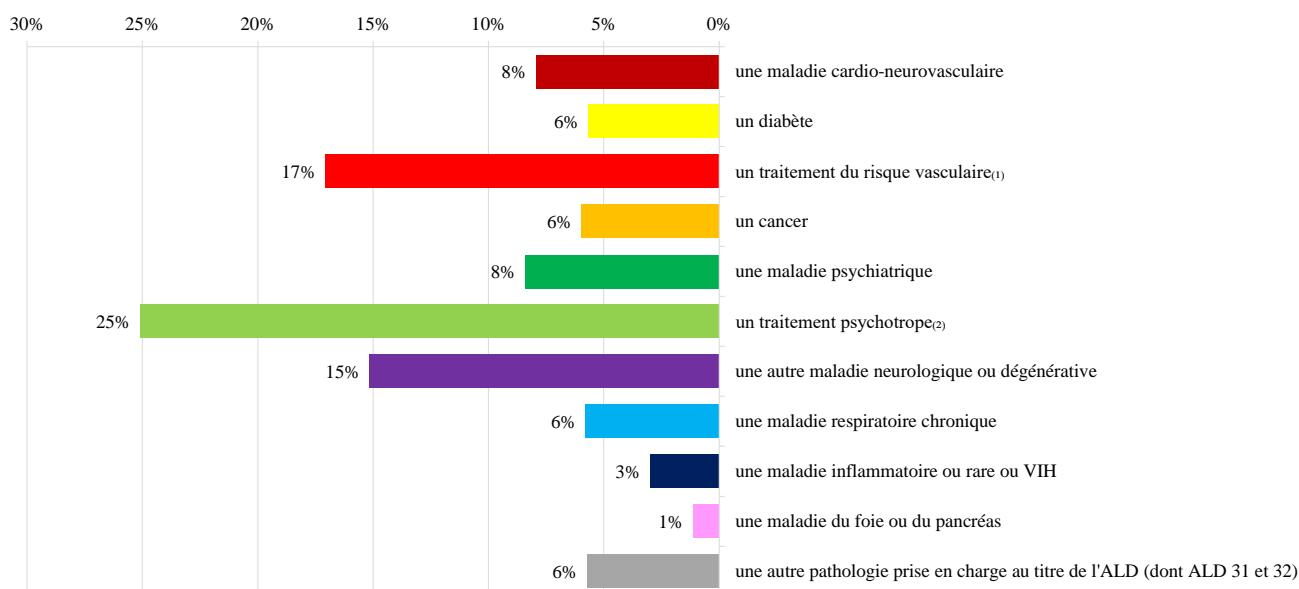
	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
Effectif décédé	< 100	< 100	200	300	400	400	1 400
Effectif total	100	13 800	46 000	24 100	15 400	5 800	105 200
Taux brut	-	-	0,38%	1,32%	2,71%	7,70%	1,31%

Source : SNIRAM/SNDS / Régime Général (hors Sections Locales Mutualistes)

Les âges moyen et médian au décès des personnes prises en charge pour sclérose en plaques (SEP) décédées en 2020 sont respectivement de 68 ans et de 69 ans.

### 4. Polypathologie et traitements

**Graphique 1. Parmi les personnes prises en charge pour sclérose en plaques (SEP), pourcentage de personnes avec au moins...**



Source : SNIRAM/SNDS / Tous régimes confondus

Note : une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

<sup>(1)</sup> Hors personnes identifiées comme ayant une maladie coronaire, un accident vasculaire cérébral ou une insuffisance cardiaque - ni aigus ni chroniques -, ou une artériopathie oblitérante des membres inférieurs, ou une insuffisance rénale chronique terminale traitée, ou un diabète

<sup>(2)</sup> Hors personnes identifiées comme ayant une maladie psychiatrique

### 5. Dépenses pour l'Assurance Maladie

Sur les 168 milliards d'euros de dépenses tous régimes confondus, 1 244 millions d'euros (0,7%) sont attribués à la prise en charge pour sclérose en plaques :

- 714 millions d'euros pour les soins de ville (57%)

- 333 millions d'euros pour les dépenses hospitalières (27%)

- 197 millions d'euros pour les prestations en espèces (indemnités journalières maladie, AT/MP, maternité et invalidité) (16%).

La dépense annuelle moyenne remboursée est estimée à 10 440 euros par personne (Tous régimes confondus).

### 6. Evolutions entre 2015 et 2020

#### a. Evolution des effectifs et taux entre 2015 et 2020

Entre 2015 et 2020, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des effectifs des personnes prises en charge pour sclérose en plaques (SEP) est de 2,94%. L'évolution brute de la prévalence entre 2015 et 2020 est de 0,02 point. Après standardisation sur la structure de la population INSEE, les résultats ne sont pas modifiés.

#### b. Evolution des dépenses entre 2015 et 2020

Entre 2015 et 2020, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des dépenses attribuables à la sclérose en plaques (SEP) est de 2,18%. L'évolution de la dépense annuelle moyenne remboursée par personne est de -0,73%.